

Mesure n°26

Créer la Plateforme de l'Inclusion pour digitaliser, simplifier et professionnaliser le fonctionnement des acteurs

OBJECTIFS

La Plateforme de l'Inclusion est une composante centrale de la stratégie de développement de l'IAE portée par le Pacte d'ambition.

L'objectif est de proposer une solution numérique intégrée permettant de lever les freins limitant aujourd'hui l'action de l'IAE : problèmes d'accès en profils éligibles (« sourcing ») et d'accompagnement vers l'emploi durable, lourdeur administrative, et faible accès à des outils mutualisés de professionnalisation et d'accompagnement des parcours.

Il est proposé de créer et d'associer au sein de la Plateforme de l'Inclusion différentes briques d'outils répondant à chacun de ces freins via un projet « Start-up d'Etat ».

Impacts attendus

Simplification des procédures, entrée en parcours d'insertion fluidifiés, meilleur outillage des SIAE, meilleur pilotage de la performance

Vecteur juridique

Aucun

Vecteur budgétaire

1 à 2M€ par an

Mise en œuvre

Lancement de l'outil sourcing en décembre 2019

PROPOSITION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le numérique peut constituer un levier important pour améliorer la performance sociale et économique des SIAE, à travers plusieurs leviers :

- Faciliter l'entrée en centralisant un **registre de l'offre** et en refondant l'agrément.
- Réduire la **charge administrative** et optimiser le suivi des parcours.
- Valoriser **l'offre de service des SIAE** dans une logique de place de marchés.

- Stimuler le développement et l'accès aux **outils digitaux d'appui** aux parcours d'insertion.
- Renforcer les **outils de suivi et de pilotage de la performance** pour les SIAE comme pour les acteurs publics (rapport coût/bénéfice de la dépense publique).
- Faciliter les **sorties en emploi**.

L'offre existante est limitée et peu connue. La seule plateforme publique existante est l'extranet de l'IAE développé par l'ASP, qui ne couvre que le champ des formalités administrative et du reporting. Il existe en parallèle des logiciels de gestion et de suivi des parcours

développées par des entreprises privées mais moins de 20 % des SIAE les utilisent.

La stratégie proposée pour relever ce défi est de **développer de nouvelles briques de services et les intégrer aux briques existantes au sein d'une plateforme unique (ex. inclusion.gouv.fr)**. De nouvelles briques de services devront être développées avec des places de marché pour faciliter le sourcing, valoriser l'offre de service des SIAE et fluidifier la sortie. L'extranet de l'IAE, dans lequel 4M€ ont été investis au cours des dernières années par l'ASP pour simplifier les formalités administratives et le reporting,

apporte déjà une solution fonctionnelle et pourra être connecté à la plateforme. Des outils existants utiles pour les SIAE (logiciels de gestion de suivi des parcours, de diagnostic, d'évaluation des compétences, de formation à distance, de matching, etc.) pourront être promus sur la plateforme, à condition de respecter un cahier des charges, dans une logique de store.

MODALITÉS D'ACTION

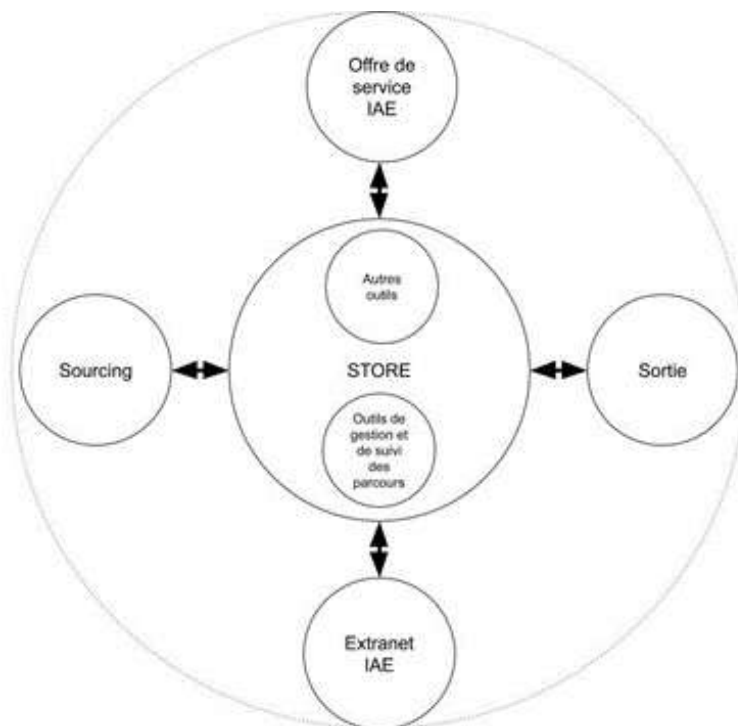
Si les leviers sur lesquels jouer sont aujourd'hui identifiés, des travaux de conception et de validation des solutions numériques doivent être menés sur le terrain pour s'assurer qu'elles ont un réel impact.

L'approche Startup d'Etat a fait la preuve de son efficacité dans ce cadre, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des publics en difficulté (La Bonne Boite, La Bonne Formation, Memo...). Trois Startups d'Etat sont d'ailleurs déjà financées par le PIC : Pix, Compétences pro et Diagorienté.

Conformément à l'approche Startup d'Etat, un problème précis doit servir d'angle d'attaque - avec comme objectif d'avoir des résultats tangibles en moins de six mois sur un petit périmètre d'expérimentation, avant de déployer le service et d'élargir aux problèmes connexes.

L'enjeu du **sourcing et la refondation de la procédure d'agrément** constituent l'angle d'attaque le plus prometteur :

- Il s'agit d'un des freins importants à l'ambition de créer **100 000 places supplémentaire** dans l'IAE d'ici 2022.
- Les SIAE s'accordent sur le fait que le sourcing et la procédure



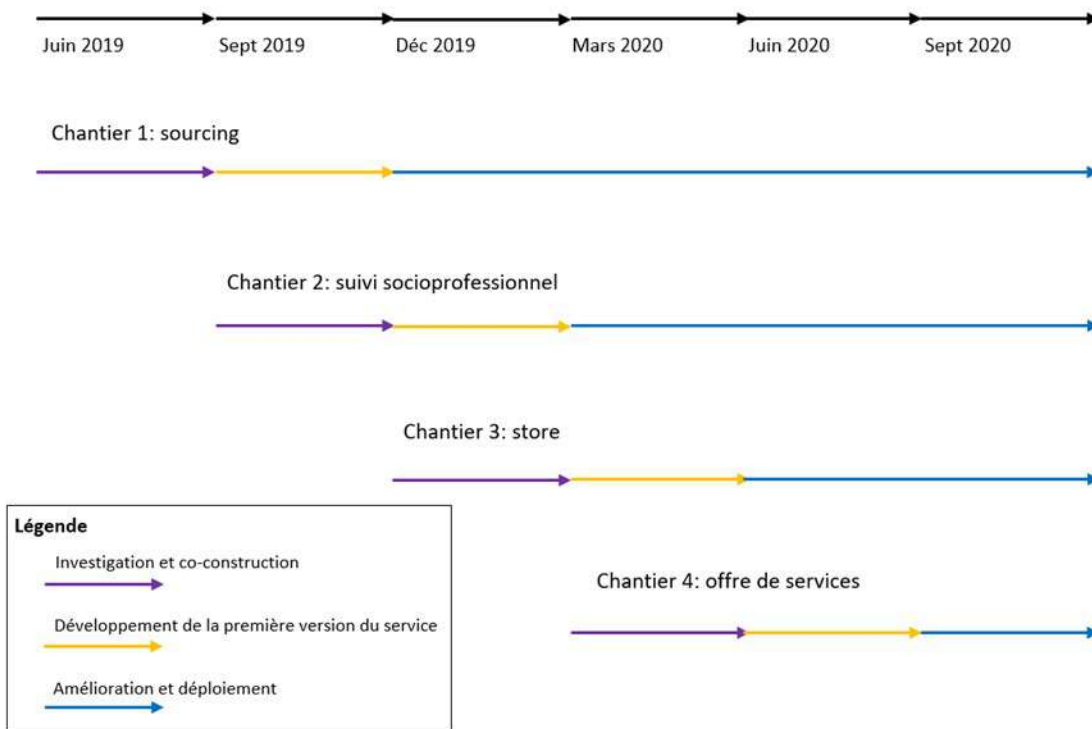
d'agrément constituent un **vrai irritant**.

- Il n'existe aujourd'hui **aucun outil permettant aux SIAE de mieux sourcer**, ce qui évitera les difficultés liées à la modification des systèmes d'information existants (même si l'interconnexion avec les SI des prescripteurs devra être analysée de près).
- La sphère sociale et le grand public n'ont que faiblement recours à des **recherches de contrat d'insertion sur le site pole-emploi.fr** où certaines annonces sont pourtant référencées.
- Cette première brique de service permettra d'attirer un grand nombre de SIAE sur la plateforme en leur rendant un vrai service, avant d'élargir ensuite l'offre de service. **L'ouverture des prescriptions au-delà du SPE** conduira *de facto* à toucher les structures d'inclusion de façon exhaustive.

Cette plateforme portant un certain nombre d'évolutions, il est important de préciser les éléments suivants dans le cadre de l'expérimentation :

- **L'auto-prescription** de personnes en parcours d'insertion sera désormais ouverte aux SIAE avec un contrôle *a posteriori* dans le cadre du dialogue de gestion (cf. mesure n°29).
- On ne parle pas d'automatisation d'agrément mais de refondation du système de prescription vers l'IAE
- Un recrutement pourra faire suite à l'envoi de candidatures par les prescripteurs au sens élargi (SPE et organismes habilités par le préfet).

Concrètement, **une équipe dédiée sera mise en place via les marchés publics Startups d'Etat de la DINIC pour développer une place de marché dédiée au sourcing pour l'IAE**, grâce à laquelle les SIAE pourront faire connaître leurs offres de postes et les prescripteurs orienter



les publics éligibles vers les SIAE adéquates présentes sur le territoire, fonctionnant selon un système plus fluide de prescription. Cette équipe testera ce service dans trois départements d'expérimentation (Pas-de-Calais, Bas-Rhin et Seine Saint Denis). Le financement PIC pluriannuel servira à rémunérer cette équipe.

Le mode opératoire retenu consiste à **élargir progressivement le périmètre de la plateforme en partant du problème du sourcing et à tester chaque nouvelle brique de service dans un cadre expérimental** avant de les déployer sur l'ensemble du territoire national.

Cette première phase expérimentale sera évaluée sur la base des indicateurs suivants :

- Indicateur de succès principal : diminution du délai de recrutement sur les offres d'insertion sur les territoires d'expérimentation et taux de couverture des SIAE volontaires.

- Autres indicateurs : diversification des prescripteurs, taux de satisfaction de service (par les utilisateurs SIAE et prescripteurs).